

Objet : informer sur l'impact sanitaire, environnemental et sociétal des technologies sans fil en hautes fréquences, ainsi que des basses et très basses fréquences.

Adresse de correspondance : 55 rue des Orteaux - 75020 PARIS

Courriel : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Paris, le 6 juin 2020

Objet : journée internationale contre le déploiement de la 5G

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

De nouveau, ce samedi 6 juin, des événements sont organisés dans le monde entier pour affirmer le désaccord citoyen au déploiement de la 5G. Or, ce déploiement ne servirait in fine qu'une infime portion de l'économie, pour la mise en œuvre d'une société du tout numérique, aux graves conséquences quant aux libertés individuelles, à l'environnement, à la gestion énergétique, à l'existence du vivant lui-même, le tout dans le plus grand déni du droit des peuples.

Par l'ordonnance n° 2020-320 du 25 mars 2020, publiée ce 26 mars 2020, sous le prétexte d'assurer la continuité du fonctionnement des services et des réseaux de communications électroniques pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement, bafouant la démocratie locale et au mépris de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques déjà mise à mal, a donné tout pouvoir aux opérateurs pour installer de nouvelles antennes - relais : suspension de l'obligation de transmission d'un dossier au maire ou au président d'intercommunalité, décision d'implantation sans accord préalable de l'Agence nationale des fréquences, dispense d'autorisation d'urbanisme pour les constructions. Même si la 5G n'est pas déployée la plupart des antennes actuellement installées sont « compatibles 5G », donc prêtes à l'emploi dès lors que le déploiement de la 5G sera initialisé.

Pourtant, depuis longtemps de très nombreux appels dans de nombreux pays demandent l'arrêt de ces projets.

L' "Appel international pour l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace 2", notamment, a été signé par quantité de biologistes, biochimistes, médecins, physiciens, ingénieurs en génie électrique et autres personnalités. Très circonstancié, et des plus inquiétants, il contient en langage simple nombre d'explications techniques rarement fournies.

Selon la version française de cet appel, le déploiement de la 5 G prévu dans les rues (antennes) et par satellites (50 000 seraient prévus), entraînerait *"une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications 2G, 3G et 4G déjà en place"*.

« Si les plans de l'industrie des télécommunications pour la 5G se concrétisent, pas un être humain, pas un mammifère, pas un oiseau, pas un insecte et pas un brin d'herbe sur terre, quel que soit le lieu de la planète où il se trouve, ne pourra se soustraire à cette exposition à un tel électrosmog, 24 heures sur 24 et 365 jours par an [...] Toutes les issues de secours seront barrées. Ces plans pour la 5G risquent d'avoir des effets graves et irréversibles sur les êtres humains et de causer des dommages permanents à tous les écosystèmes terrestres. »

Cela reviendrait à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international, en violation flagrante de nombreuses conventions internationales, dont la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies et le Code de Nuremberg (1949).

Nous demandons l'arrêt de ce déploiement et, d'une manière plus générale l'application de la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe, laquelle prévoit entre autres "de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition ne dépassant pas 0,6 volt par mètre, et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre en intérieur", le seuil haut étant déjà presque partout dépassé, et souvent très largement, sous couvert du respect de normes inadaptées et aujourd'hui encore augmentées, construites par un organisme, l'ICNIRP, dont les conflits d'intérêt ne sont plus à démontrer.

Au-delà du choix de civilisation sous-jacent, jamais explicitement mis en débat, et des dégâts sanitaires, c'est aussi, à travers l'ensemble des aspects énergétiques, une question cruciale pour le devenir de notre planète, dont il nous paraît nécessaire et urgent que la représentation nationale s'empare.

Ne doutant pas de votre sensibilité à ces problématiques, nous avons l'honneur de vous demander d'agir.

En effet, il est nécessaire d'une part d'élaborer des législations limitant l'exposition des populations, et d'autre part de permettre aux personnes électro-hypersensibles, dont l'ANSES estime le nombre à plusieurs millions, d'avoir une vie sociale décente : protection sanitaire, lieu de vie sain, accès aux transports en commun, accès aux lieux culturels, vie sociale facilitée.

Nous vous demandons également de veiller, au-delà des effets sanitaires, au respect des libertés individuelles, largement mises à mal par une telle société du tout numérique.

Nul ne pourra plus dire qu'il ne savait pas.

Dans l'attente de connaître vos propositions dans ce sens, nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Le Conseil d'Administration de Robin des Toits

contact@robindestoits.org